

MISSION DE LA FONDATION

La Fondation est un organisme de charité à but non lucratif, indépendant du Grand Séminaire de Montréal mais à son service.

La Fondation a été fondée en 1984 par des prêtres, anciens du Grand Séminaire et par un groupe de laïcs convaincus de l'importance du Grand Séminaire et de la nécessité de former de bons prêtres pour donner à la communauté chrétienne, les secours spirituels dont elle a besoin.

La Fondation du Grand Séminaire a pour but d'assurer une meilleure formation des futurs prêtres par un soutien financier au Grand Séminaire de Montréal. En effet, le Grand Séminaire a besoin d'un revenu annuel supplémentaire, toujours grandissant, pour

remplir d'une façon efficace, la mission qui lui a été confiée par l'Église. Cette mission est la formation des futurs prêtres, capables de transmettre la BONNE NOUVELLE du salut aux hommes et aux femmes de notre temps.

Le rôle de la Fondation est précisément d'offrir au Grand Séminaire, d'une façon régulière, ce soutien financier supplémentaire dont il a besoin pour remplir sa mission qui est d'ordre pastoral et spirituel.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour tout intérêt que vous portez au Grand Séminaire et à la Fondation.



*JOYEUSES ET SAINTES
PÂQUES.*

COUPON : RETOURNER À

**FONDATION DU GRAND SÉMINAIRE DE MONTRÉAL
2065, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3H 1G6**

MERCI DE VOTRE INTÉRÊT ENVERS LA FONDATION



FONDATION DU GRAND SÉMINAIRE DE MONTRÉAL

2065, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3H 1G6

AVRIL 2006

MOT DU PRÉSIDENT



*Pierre Murray, prêtre
Président du Conseil
d'administration*

Chers amis du Grand Séminaire de Montréal.

Grâce à vos dons, la Fondation du Grand Séminaire de Montréal soutient la mission et l'œuvre du Grand Séminaire depuis plus de vingt ans. Jusqu'à ce jour, la Fondation a versé plus de 1,7 millions de dollars au Grand Séminaire et pour l'année 2005, la contribution avoisinera les 225 000\$.

Vous vous demandez peut-être à quoi sert cet argent? Le Grand Séminaire a pour mission de former les prêtres dont notre Église a besoin. Cette formation s'articule autour de plusieurs volets: la vie spirituelle, la pastorale, la vie communautaire et la formation intellectuelle. À ce dernier chapitre seulement, le Grand Séminaire offre à tous ses étudiants séminaristes et externes trois programmes universitaires, un

premier conduisant au baccalauréat canonique en philosophie, un second au baccalauréat canonique en théologie et un troisième conduisant à la maîtrise en théologie pastoral (M. Div). *Pour assumer cet enseignement universitaire, le Grand Séminaire ne reçoit aucune subvention gouvernementale.*

Depuis quelques années, la Fondation est fière de pouvoir offrir, grâce à vos dons, une contribution qui couvre les coûts de cet enseignement. Il faut toutefois être conscient qu'il faut faire plus pour permettre au Grand Séminaire de développer encore davantage ce volet de la formation.

Dans les pages qui suivent, le personnel de la Fondation vous présente une manière fort avantageuse pour vous d'aider le Grand Séminaire. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations et pour connaître toute la gamme des moyens disponibles pour aider le Grand Séminaire.

Téléphone : 514-925-0005 • **Télocopieur :** 514-925-2709
Courriel : fgsm@bellnet.ca **Site web :** http://www.gsdm.qc.ca/gsm_bienfait.php

LE DON PAR ASSURANCE VIE

Votre assurance vie peut avoir une portée beaucoup plus grande que vous ne l'imaginez. Comme un effet de levier, un effort relativement modeste aujourd'hui, peut un jour soulever des montagnes et apporter ainsi une aide considérable à un organisme de bienfaisance. Il y a plusieurs façons de faire un don par ASSURANCE VIE.

CÉDER UNE POLICE D'ASSURANCE EXISTANTE

Les conditions de vie évoluent; vos enfants ont vieilli, vous avez malheureusement perdu votre conjoint(e), vous êtes seul(e). Votre police d'assurance vie ne répond peut-être plus à vos objectifs initiaux. Pourquoi ne pas la céder dès aujourd'hui à une oeuvre où elle aura un impact important? L'organisme de bienfaisance de votre choix, désigné comme propriétaire et bénéficiaire de la police, recevra à votre décès le capital assuré.

Au moment de la cession, vous obtenez un reçu pour don de bienfaisance qui correspond à la valeur de rachat de la police, plus les intérêts et les autres dividendes accumulés. Si la police n'est pas encore libérée et que vous continuez à payer les primes pour chaque paiement annuel, vous aurez droit à un reçu pour usage fiscal.

DÉSIGNER UN ORGANISME COMME DEUXIÈME BÉNÉFICIAIRE

Vous pouvez désigner un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire advenant le décès de vos bénéficiaires. Ainsi, quoi qu'il arrive, vos précautions porteront des fruits.

DÉSIGNER UN ORGANISME DE BIENFAISANCE COMME BÉNÉFICIAIRE D'UNE POLICE

Vous pouvez demeurer propriétaire de la police et désigner un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire. Votre succession obtiendra un reçu au montant du capital assuré lorsque l'organisme aura pris possession de ce capital. Cette solution est avantageuse lorsqu'on prévoit que le fardeau fiscal d'une succession sera lourd.

ACHETER UNE NOUVELLE POLICE D'ASSURANCE

Vous aimeriez soutenir une bonne cause d'une façon particulière mais vos ressources actuelles sont modestes? Une solution : souscrire une nouvelle police d'assurance vie au bénéfice d'un organisme de bienfaisance. Vous pouvez céder la propriété d'une police à cet organisme et si vous le souhaitez, obtenir des reçus pour les primes annuelles que vous paierez. Si vous en demeurez propriétaire et que vous désignez un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire, le reçu pour le capital-décès sera émis à votre nom et géré par la succession.

L'ASSURANCE VIE POUR PROTÉGER VOTRE HÉRITAGE

L'assurance vie peut vous permettre de faire un don significatif maintenant, sans nuire à vos héritiers. Lorsque, de votre vivant, vous faites le don d'une somme importante à un organisme de bienfaisance, vous pouvez vous servir des économies d'impôts générées par votre don pour souscrire une police d'assurance dotée d'un capital-décès comparable à votre don. À votre décès, le bénéficiaire de votre police recevra un montant équivalent à celui que vous avez donné à l'organisme de bienfaisance.

NOS BUREAUX SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 17H00

*Fondation du Grand Séminaire de Montréal
2065, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3H 1G6*

Téléphone : 514-925-0005 • Télécopieur : 514-925-2709

Courriel : fgsm@bellnet.ca Site web : http://www.gsdm.qc.ca/gsm_bienfait.php

N'hésitez pas à visiter notre site Internet et à communiquer avec nous par courriel si vous le désirez. À la prochaine...

Dans le numéro précédent (décembre 2005), nous avons fait connaissance avec les membres du personnel. Cette fois, j'aimerais vous présenter les membres qui composent le Conseil d'administration :

ADMINISTRATEURS

- Monsieur Carlos Ballén, p.s.s.
Représentant de Saint-Sulpice
- Monsieur Jacques Bourgeois
Représentant laïc
- Monsieur Jacques D'Arcy, p.s.s.
Recteur et Représentant du Grand Séminaire
- Sœur Ghislaine Desjardins, s.g.m.
Représentante laïque
- Monsieur Jean-Pierre Duchesne, ptr
Représentant de l'Archevêché
- Monsieur Pierre Gagné, ptr
Représentant de l'Association des Anciens
- Monsieur Gérard Gaudrault, p.s.s.
Adjoint au Secrétaire-exécutif et Représentant du Grand Séminaire
- Monsieur André Larose
Représentant laïc

- Monsieur Christian Lépine, ptr
Représentant de l'Association des Anciens
- Monsieur Jean-Paul Parent
Représentant laïc
- Monseigneur Robert Tremblay, P.H.
Représentant de l'Association des Anciens

NOTRE PRÉSIDENT D'HONNEUR

Monsieur le Cardinal Jean-Claude Turcotte
Archevêque de Montréal

Monsieur Pierre Murray, ptr
*Président du Conseil d'administration
Représentant de l'Association des Anciens*

Madame Monique Desmarais
*Vice-présidente du Conseil d'administration
Représentante laïque*

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS ET SANS OBLIGATION DE VOTRE PART :

— — — — — Détacher ici, merci — — — — —

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : () Courriel :

**Vous pouvez également communiquer avec
M. Albert Duchesne, service des dons planifiés**

Téléphone : (514) 925-0005 • Télécopieur : (514) 925-2709
Courriel : fgsm@bellnet.ca Site web : http://www.gsdm.qc.ca/gsm_bienfait.php